

Département de l'Isère
Arrondissement
de LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le lundi 14 novembre 2022 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Céline BONVINI, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Guillaume DAVID (arrivé à 20h48 au point n°14), Alexandra DURY, Estelle GHORIS, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

Sukran BOYRAZ (pouvoir à Michelle Piloz), Laurent COUGOULIC (pouvoir à Christophe GUSI), Guillaume DAVID arrivé à 20h48 au point n°14 (pouvoir à Estelle GHORIS), Yoann GODET (pouvoir à Alain MOIROUX), Michèle GAUTHIER (pouvoir à Stéphanie RADESIC), Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Aimé VIAL), Sandrine BOUVAREL (pouvoir à Thierry GUILLEM), Sébastien GACON

Date de convocation : 8 novembre 2022.

Secrétaire de séance : Wilfried MADULI

Nombre de conseillers votants : 26

Présents : 19

Pour :

Contre :

Abstention :

Délibération n°79-2022 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Trésorier principal n'a pu recouvrer pour divers motifs les titres de recettes détaillés ci-dessous et demande l'admission en non-valeur.

Il s'agit des créances suivantes :

- Titre 240 de 2020 d'un montant de 16.40€ : inférieur seuil poursuite
 - Titre 118 de 2021 d'un montant de 204.73€ : toutes les saisies ont été refusées
- Total : 221.13€

Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recette présentés par le comptable pour un montant total de 221.13 €.

- DIT que les crédits correspondants sont prévus au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 14 novembre 2022

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS :

Le Maire,



Frédéric VIAL

Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20221114-DEL-79-2022-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

-TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :